

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-18298 / 101415
Firmenich SA, 1282 Dardagny
atelier de production, surveillance et maintenance des lignes de fabrication.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
30 H
01.05.2011–30.04.2014 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 11-18437 / 100925
Zinguerie, Sablage, Métallisation SA, 1950 Sion
travaux de maintenance sur les chantiers extérieurs: turbines, puits blindées
(conduites).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
12 H
15.05.2011–30.06.2012 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 11-18394 / 110224
Serco Facilities Management SA, 1207 Genève
Employés actifs sur le site LHC du CERN, Genève (service technique pour
les équipements cryogéniques du LHC).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
4 H
01.05.2011–30.04.2014 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

8 juin 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail